



Bulletin Officiel

N° 3577

Mercredi 14 Avril 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS AU 1ER TRIMESTRE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2010	2
---	---

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES - SOTRAPIL-	3
SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA	4
SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE -SIPHAT-	5-6

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

HANNIBAL LEASE	7-10
CAP OBLIG SICAV	11
SICAV SECURITY	12

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SANADETT – SICAV	13
ARABIA – SICAV	13
FCP SALAMETT PLUS	13
FCP IRADETT 100	13
FCP IRADETT 50	13
FCP IRADETT 20	13
FCP IRADETT CEA	13
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	14
FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS	14

COURBE DES TAUX	15
------------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	16
--	----

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
- MAC EPARGNANT FCP
- MAC EQUILIBRE FCP
- FCP SALAMETT PLUS
- FCP IRADETT 100

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES
A LA COTE DE LA BOURSE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier , elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2010, au plus tard le 20 avril 2010.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES - SOTRAPIL -

Siège social : Boulevard de la terre -Centre Urbain Nord -1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2010.

	1 ^{er} trimestre 2010	1 ^{er} trimestre 2009	Cumul au 31/12/2009
1- Quantités transportées en M³	330 891	214 654	1 382 585
2- Revenus du Transport par catégories (en Dinars)			
- Transport par pipelines	1 804 423	1 131 695	7 244 078
- Transport par canalisations banales	95 111	61 094	408 865
- Frais de stockage	24 107	24 107	96 427
Total des revenus du transport (en Dinars)	1 923 641	1 216 895	7 749 370
3- Autres produits d'exploitation (en Dinars)			
- Profits sur position litrage	6 555 284	6 335 786	8 497 723
- Autres	0	0	33 242
Total des autres produits d'exploitation (en Dinars)	6 555 284	6 335 786	8 530 965
4 Total des produits d'exploitation (en Dinars)	8 478 925	7 552 682	16 280 335
5- Produits financiers (en Dinars)	59 212	27 328	165 336
6- Charges financières (en Dinars)	0	0	2 874
7- Total des charges d'exploitation (en Dinars) dont :	7 895 191	7 615 136	14 078 918
Charges du personnel	575 119	521 746	2 647 041
8- Autres charges d'exploitation (en Dinars) dont :	6 861 271	6 610 961	9 006 782
Pertes sur position litrage	6 586 380	6 279 365	7 942 331

- Les indicateurs provisoires sont élaborés partant des données relevées à travers les tableaux de bord de l'activité technique et de gestion de la société le long de la période considérée.
- Le total des quantités transportées au cours du premier trimestre de l'exercice 2010 a atteint 330.891 m³ contre 214.654 m³ transportés au cours de la même période de l'année écoulée soit une évolution de l'ordre de 54,15% ; étant précisé que le nouveau produit transporté par la société à travers son pipeline Bizerte-Rades depuis le mois de janvier 2010 (Gasoil 50) ne représente que 2,13% des quantités totales transportées au cours de la période considérée.
- Le total des revenus du transport a atteint au 31 mars 2010 la somme de 1.923.641 dinars contre 1.216.895 dinars à fin mars 2009. Cette évolution de 58,08% est justifiée d'une part par l'augmentation des quantités transportées de l'ordre de 54,15% et d'autre part par la révision à la hausse à partir du 21/02/2010 du tarif du transport des hydrocarbures à travers le pipeline Bizerte-Rades d'environ 10%.
- Le total des produits d'exploitation a atteint à la fin du premier trimestre 2010 la somme de 8.478.925 dinars contre 7.552.682 dinars à la fin du premier trimestre 2009 soit une évolution de 12,26%.
- Le total des charges d'exploitation a atteint au 31 mars 2010 la somme de 7.895.191 dinars contre 7.615.136 dinars enregistrés au cours de la même période de l'année écoulée soit une évolution de l'ordre de 3,68%.

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11, rue des lilas 1082 Tunis- Mahrajène. -

La Société Chimique ALKIMIA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2010.

	Indicateurs	Unités	Au 31 Mars		Au 31/12/2009	
			2010	2009		
1	Production	t	35 860,000	26 425,000	124 100	
2	Ventes	t	35 713,000	15 447,350	130 320,900	
3	Consommations spécifiques par tonne de STPP produite	P ₂ O ₅	t	0,639	0,635	0,636
		alcalis	t	0,566	0,571	0,575
		Eau Industrielle	m ³	2,415	2,702	2,417
		Electricité	kwh	175,881	211,856	188,359
		Gaz naturel	th	1979,527	2 190,557	1 984,872
4	Chiffre d'affaires	A l'export	DT	34 594 972,338	20 062 148,870	127 270 017,075
		Sur le marché local	DT	1 337 928,591	1 281 123,727	5 415 958,529
		Total	DT	35 932 900,929	21 343 272,597	132 685 975,604
5	Achats	acide phosphorique (H ₃ PO ₄)	t	21 960,008	17 335,563	81 409,913
		lessive de soude (NaOH)	t	0,000	0,000	34 611,920
		carbonate de Sodium (Na ₂ CO ₃)	t	16 575,000	9 176,000	47 725,000
6	Endettement	CMT	DT	0,000	1 166 666,670	0,000
		CCT	DT	1 597 547,630	1 166 666,666	5 405 870,263
7	Investissements (techniques et financiers)	DT	1 646 188,742	996 859,847	2 800 831,902	

Les faits saillants du premier trimestre 2010 sont :

- La production du premier trimestre 2010 a atteint 35 860 tonnes contre 26 425 tonnes au 1^{er} trimestre 2009.
- Les ventes ont enregistré un bond de 20 265,65 tonnes par rapport au 1^{er} trimestre 2009. Ceci s'explique par le raffermissement de la demande de STPP suite aux baisses successives des prix de ventes enregistrées au deuxième semestre 2009 par rapport aux prix de 2008.
- les prix de l'Acide phosphorique sur le marché international ont enregistré une augmentation importante au titre du premier trimestre 2010. Une autre augmentation de prix est confirmée au titre du deuxième trimestre.
- Il a été procédé à la libération des ¾ restant du capital de la nouvelle filiale ALKIMIA-Packaging SA dont les installations seront fin prêtes en Juillet 2010. Sans attendre cette échéance, ALKIMIA-Packaging a commencé le conditionnement et la distribution du carbonate de sodium reçu en vrac à Gabès.
- La filiale algérienne KIMIAL SpA à Annaba a démarré sa production mais se heurte à des difficultés de commercialisation de sa production sur le marché local algérien.

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIÉTÉ DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - SIPHAT -

Siège social : Foundouk Choucha 2013 Ben Arous -

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2010.

	1 er Trimestre 2010	1 er Trimestre 2009	Exercice 2009
<u>I. CHIFFRE D'AFFAIRES</u>			
<i>A-MODELE OFFICINAL</i>			
FORMES SECHES	1 525 385	1 638 773	7 014 981
FORMES PATEUSES	1 169 076	1 406 904	5 261 921
FORMES LIQUIDES	1 232 917	1 636 311	5 620 203
TOTAL 1	3 927 378	4 681 987	17 897 105
<i>B-MODELE HOSPITALIER</i>			
FORMES SECHES	2 307 741	2 824 379	9 565 930
FORMES PATEUSES	364 795	490 168	1 518 336
FORMES LIQUIDES	3 913 231	3 005 265	10 490 412
TOTAL 2	6 585 767	6 319 811	21 574 678
<i>C-EXPORT</i>	1 102 029	1 139 991	3 963 346
TOTAL 3	1 102 029	1 139 991	3 963 346
<u>TOTAL GENERAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</u>	11 615 174	12 141 789	43 435 129
<u>II. PRODUCTION</u>			
<i>A-MODELE OFFICINAL</i>			
FORMES SECHES	2 911 649	2 953 114	10 126 665
FORMES PATEUSES	1 373 299	1 454 644	4 765 895
FORMES LIQUIDES	2 071 595	1 708 654	5 596 504
TOTAL 1	6 356 543	6 116 411	20 489 064
<i>B-MODELE HOSPITALIER</i>			
FORMES SECHES	2 047 303	2 531 335	8 294 228
FORMES PATEUSES	248 369	467 412	1 332 038
FORMES LIQUIDES	3 342 833	2 562 605	8 961 455
TOTAL 2	5 638 505	5 561 353	18 587 722
<u>TOTAL GENERAL DE LA PRODUCTION</u>	11 995 048	11 677 764	39 076 786
<u>III. INVESTISSEMENTS</u>	685 544	200 000	4 116 624
<u>IV. ENDETTEMENT CMT+DLT</u>	25 000 000	17 500 000	25 000 000

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS - SUITE -

1. Chiffre d'affaires :

- Le chiffre d'affaires est passé de **12,142** MDT au premier trimestre 2009 à **11,615** MDT la même période de 2010 (- **0,527** MDT soit - **4,34** %)
- La baisse du chiffre d'affaires a été enregistrée au niveau des ventes officinales (**-16,12** %), les ventes hospitalières ont augmenté quant à elles de (**+ 4,21** %)

- La baisse du chiffre d'affaires officinal s'explique largement par la chute de la demande après une augmentation record enregistrée au niveau du 4^{ème} trimestre

2009 (**+ 30** %) et due à un surstockage en prévention de l'éventuelle pandémie du virus grippal **H1 N1**,

- Le chiffre d'affaires réalisé représente **27,01** % du chiffre d'affaires escompté au budget previsionnel 2010 (**43** MDT),
- Le chiffre d'affaires à l'export réalisé au premier trimestre 2010 (**1,102** MDT) est stable par rapport à celui de la même période de 2009 et représente **36,73** % du chiffre d'affaires à l'export prévu au budget previsionnel de l'exercice 2010,

2. Production

La valeur de la production est passée de 11,678 MDT au premier trimestre 2009 à 11,995 MDT pour la même période de 2010 (+ 0,317 MDT soit + 2,72 %);
ce qui montre encore que la baisse du chiffre d'affaires n'est pas due à une baisse de l'activité de l'entreprise.

3. Investissements

Les investissements réalisés au cours du 1 er trimestre de l'exercice 2010 (0,686 MDT) portent essentiellement sur l'acquisition :

- D'un mélangeur avec accessoires pour le laboratoire des pommades pour (0,306 MDT) ;
- D'une chaudière à vapeur pour (0,120 MDT) ;
- Et de divers équipements de production pour (0,260 MDT).

En outre, la SIPHAT a entamé au cours du 1 er trimestre 2010 les travaux d'aménagement et de réhabilitation du laboratoire des solutés perfusables en flaçons : l'enveloppe d'investissement dédiée à ce projet est estimée à 1 MDT,

4. Endettement :

L'endettement est passé de 17.5 MDT au 1 er trimestre 2009 à 25 MDT pour la même période de 2010. Cette évolution (+ 7.5 MDT soit + 43 %) s'explique par

le fait que la SIPHAT a dû contracter au quatrième trimestre 2009 un crédit mobilisable de 6 MDT (avec un taux d'intérêt préférentiel) pour la constitution

des stocks de sécurité, de trois mois de matières premières et ACE et d'un mois de produits finis, exigés par la circulaire du Ministère de la Santé Publique N °78 du 29 Août 2008.

5. Ressources Humaines:

- Légère régression des effectifs (739 agents au 31 Mars 2010 contre 749 agents au 31 Mars 2009) .
- Intensification des actions de formation continue,

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES**HANNIBAL LEASE**

Siège social : Rue du Lac Malaren Imm TRIKI Les Berges du Lac - 1053 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009, la société Hannibal Lease publie, ci-dessous :

Les résolutions adoptées,

Le Bilan après affectation du résultat comptable.

L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes, ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du conseil d'administration et les états financiers de l'exercice 2009 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de 157.224.666 DT et un bénéfice net de 2.020.792 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat Net 2009	2.020.792
Report à nouveau 2008	451.994
	<hr/>
Total	2.472.786
Réserves légales (5%)	(123.639)
Réserves spéciales de réinvestissement	(700.000)
	<hr/>
Solde à affecter	1.649.147
Dividendes	1.000.000
Report à nouveau	649.147

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES (suite)

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs Emprunts Obligataires dans la limite de 60 MDT sur l'exercice 2010 et au plus tard fin du 1er semestre 2011.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ces Emprunts Obligataires dans la limite du montant approuvé.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner le cabinet Delta Consult représenté par Mr Karim DEROUICHE en tant que co-commissaire aux comptes de la société pour un mandat de trois exercices qui s'achève à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats, arrivant à échéance, des administrateurs suivants pour une durée de 2 ans s'achevant à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011 :

- Mr Hédi DJILANI ;
- Mr Mohamed-Hechmi DJILANI ;
- Mr Tarek HAMILA ;
- Mr Abdelkader HAMROUNI ;
- Mr Abderrazak BEN AMMAR ;
- La société Financière Tunisienne représentée par Mr Abdelkader ESSEGHAIER.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES (suite)**II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :**

HANNIBAL LEASE		
Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac		
BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009 après affectation		
(exprimé en dinar tunisien)		
	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
ACTIFS		
Liquidités et équivalents de liquidités	2 448 840	1 814 310
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	146 476 867	108 358 599
Portefeuille-titres de placement	1 511 296	261 181
Portefeuille d'investissement	381 112	81 112
Valeurs Immobilisées	2 342 122	1 886 715
Autres actifs	4 064 429	4 665 088
TOTAL DES ACTIFS	157 224 666	117 067 005
	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
PASSIFS		
Concours bancaires	231 902	397 973
Dettes envers la clientèle	1 486 074	581 335
Emprunts et dettes rattachées	118 099 517	82 669 040
Fournisseurs et comptes rattachés	12 959 679	10 986 191
Autres passifs	1 932 934	938 698
TOTAL DES PASSIFS	134 710 106	95 573 237
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	20 000 000	20 000 000
Réserves	865 413	41 774
Prime d'émission	1 000 000	1 000 000
Résultats reportés	649 147	451 994
Résultat de l'exercice	-	-
Total des capitaux propres	22 514 560	21 493 768
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	157 224 666	117 067 005

RESOLUTIONS ADOPTEES (suite)**III - L'état d'évolution des capitaux propres.**

Libellé	Capital social	Réserves légalés	Réserves spéciales de réinvestissement	Prime d'émission	Résultat Reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2007	10 000 000	-			(592 720)	610 319	10 017 599
Affect App par l'AGO du 24/06/2008		880			609 439	(610 319)	-
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 24/06/2008	10 000 000			1 000 000			11 000 000
Résultat de l'exercice 2008						801 169	801 169
Solde au 31/12/2008	20 000 000	880		1 000 000	16 719	801 169	21 818 768
Affect App par l'AGO du 07/05/2009		40 894			760 275	(801 169)	-
Dividendes et autres distributions					-325 000	-	(325 000)
Solde au 31/12/2009	20 000 000	41 774		1 000 000	451 994	-	21 493 768
résultat de l'exercice 2009						2 020 792	2 020 792
Affect App par l'AGO du 06/04/2010		123 639	700 000		1 197 153	(2 020 792)	-
Dividendes et autres distributions					(1 000 000)		(1 000 000)
Solde au 31/12/2009 après affectation	20 000 000	165 413	700 000	1 000 000	649 147	-	22 514 560

AVIS DES SOCIETES (suite)RESOLUTIONS ADOPTEES**CAP OBLIG SICAV**

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2000-83 du 24 juillet 2001)
RC : B146302001 Tunis - Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Principales résolutions de l'AGO du 08/04/2010**Première résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2009, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces états ou résumés dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables, conformément aux dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 4,111 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du lundi 19 avril 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat des administrateurs et décide de renouveler pour messieurs raouf Negra, Karim Abdelkafi, les sociétés La CARTE, SEPCM et COFITE Sicaf, pour un nouveau mandat de trois ans expirant à l'assemblée statuant sur les états financiers de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV SECURITY

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
RC : B171721998 Tunis - Matricule fiscal : 632956L/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Principales résolutions de l'AGO du 08/04/2010

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2009, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces états ou résumés dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables, conformément aux dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 0,369 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 19 avril 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat des administrateurs et décide de renouveler pour messieurs Raouf Negra, les sociétés La CARTE, SEPCM et SPDIT Sicaf, pour un nouveau mandat de trois ans expirant à l'assemblée statuant sur les états financiers de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

SANADETT - SICAV : SICAV OBLIGATAIRE

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 4, rue 7036, El Menzeh IV- Tunis -

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de **SANADETT – SICAV**, réunie en date du 31 mars 2010, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2009, un dividende de :

4.060 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du 15 avril 2010 aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants.

— *** —

ARABIA - SICAV : SICAV MIXTE

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 4, rue 7036, El Menzeh IV- Tunis -

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de **ARABIA – SICAV**, réunie en date du 31 mars 2010, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2009, un dividende de :

0.770 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du 22 avril 2010 aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants.

— *** —

FCP SALAMETT PLUS : FCP OBLIGATAIRE

FCP IRADETT 100 : FCP MIXTE

FCP IRADETT 50 : FCP MIXTE

FCP IRADETT 20 : FCP MIXTE

FCP IRADETT CEA : FCP MIXTE

Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil d'Administration réuni le 24 mars 2010 de **l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS** Gestionnaire des Fonds Communs de placement visés ci-dessus, a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2009 comme suit :

— *** —

FCP SALAMETT PLUS	: 0,390Dinars ,net par part
FCP IRADETT 100	: 0,135 Dinars ,net par part
FCP IRADETT 50	: 0,230 Dinars , net par part
FCP IRADETT 20	:0,280 Dinars ,net par part
FCP IRADETT CEA:	:0,250 Dinars , net par part

Ces dividendes sont payables à partir du 29 avril 2010 aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants.

AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision de son **Assemblée Générale Ordinaire** du 7 Avril 2010, **SICAV TRESOR** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009 un dividende de :

4,337 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du 13 Avril 2010 aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

— *** —

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision de son **Assemblée Générale Ordinaire** du 7 Avril 2010, **SICAV PROSPERITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009 un dividende de :

3,385 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du 13 Avril 2010 aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV PROSPERITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 AVRIL 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,289%		
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,294%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,305%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,311%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,316%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,323%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,329%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,341%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,349%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011	4,356%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,378%	998,834
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,418%	1 028,161
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,482%		1 013,621
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,538%	1 048,987
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,586%	1 104,213
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,608%	1 136,828
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,664%	1 098,530
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 024,037
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,853%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,963%	1 105,968
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,171%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,208%		1 020,034
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,673%	1 104,649

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

MAC EPARGNANT FCP**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

*Messieurs les membres du conseil d'administration
De la société « MAC.SA » gestionnaire de « MAC EPARGNANT FCP »,*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 juin 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.504.627, un actif net de D : 13.429.958 et un bénéfice de D : 725.959, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » comprenant le bilan arrêté le 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, les titres émis par Amen Bank représentent à la clôture de l'exercice 26,67% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2010

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	9 851 392	3 675 635
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 307 305	174 597
Obligations et valeurs assimilées		6 886 146	3 183 005
Titres OPCVM		657 941	318 033
Placements monétaires et disponibilités		3 650 741	3 245 593
Placements monétaires	5	3 498 361	2 499 600
Disponibilités		152 380	745 993
Créances d'exploitation		2 494	550
TOTAL ACTIF		13 504 627	6 921 778
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	73 544	26 054
Autres créditeurs divers	9	1 125	622
TOTAL PASSIF		74 669	26 676
ACTIF NET			
Capital	12	13 038 488	6 702 826
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		75	13
Sommes distribuables de l'exercice en cours		391 395	192 263
ACTIF NET		13 429 958	6 895 102
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 504 627	6 921 778

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31 Décembre	
		2009	2008
Revenus du portefeuille-titres	6	300 772	192 286
Dividendes		95 938	35 592
Revenus des obligations et valeurs assimilées		204 834	156 694
Revenus des placements monétaires	7	101 301	118 227
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		402 073	310 513
Charges de gestion des placements	10	(115 503)	(68 725)
REVENU NET DES PLACEMENTS		286 570	241 788
Autres charges	11	(17 142)	(17 294)
RESULTAT D'EXPLOITATION		269 428	224 494
Régularisation du résultat d'exploitation		121 967	(32 231)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		391 395	192 263
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(121 967)	32 231
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		136 922	(84 535)
Frais de négociation		397 909	660 763
		(78 300)	(69 631)
RESULTAT DE L'EXERCICE		725 959	731 091

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31 Décembre	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>725 959</u>	<u>731 091</u>
Résultat d'exploitation	269 428	224 494
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	136 922	(84 535)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	397 909	660 763
Frais de négociation de titres	(78 300)	(69 631)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(218 356)</u>	<u>(340 261)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>6 027 253</u>	<u>1 465 295</u>
Souscriptions		
- Capital	10 075 807	14 607 848
- Régularisation des sommes non distribuables	248 099	536 575
- Régularisation des sommes distribuables	263 204	449 641
Rachats		
- Capital	(4 356 206)	(13 091 493)
- Régularisation des sommes non distribuables	(88 569)	(683 800)
- Régularisation des sommes distribuables	(115 082)	(353 476)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>6 534 856</u>	<u>1 856 125</u>
ACTIF NET		
En début de période	6 895 102	5 038 977
En fin de période	13 429 958	6 895 102
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	55 785	42 450
En fin de période	103 387	55 785
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>129,900</u>	<u>123,601</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>7,88%</u>	<u>8,33%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 9.851.392 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		2 166 948	2 307 305	17,18%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote	-	2 166 948	2 307 305	17,18%
ADWYA	24 094	176 633	202 534	1,51%
ARTES	13 200	159 110	159 508	1,19%
ATL	32 500	171 809	172 868	1,29%
BIAT	4 600	250 344	294 556	2,19%
ATTIJARI BANK	882	18 592	18 936	0,14%
BT	3 000	276 354	290 850	2,17%
GIF	30 000	209 452	213 420	1,59%
MONOPRIX	200	45 271	46 517	0,35%
SERVICOM	2 738	8 898	9 145	0,07%
SIAME	44 000	145 295	147 620	1,10%
STB	23 200	297 492	334 173	2,49%
TL	2 000	45 388	50 268	0,37%
UIB	20 000	361 600	366 200	2,73%
TL DA 2009	1 972	710	710	0,01%
Titres OPCVM	-	650 512	657 941	4,90%
Actions des SICAV		650 512	657 941	4,90%
SICAV FIDELITY	6 190	650 512	657 941	4,90%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		6 413 448	6 886 146	51,27%
Obligations de sociétés		480 000	497 306	3,70%
AMEN BANK 2006	1 000	80 000	83 150	0,62%
HNNIBAL LEASE 2008/1	5 000	400 000	414 156	3,08%
Bons du Trésor Assimilables		3 947 548	4 092 249	30,47%
BTA 04/2010	864	867 456	909 478	6,77%
BTA 03/2012	2 300	1 965 892	2 056 217	15,31%
BTA 10/2013	1 100	1 114 200	1 126 554	8,39%
Bons du Trésor Zéro Coupons		1 985 900	2 296 591	17,10%
BTZC 10/2016	3 700	1 985 900	2 296 591	17,10%
TOTAL		9 230 908	9 851 392	73,35%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2008	3 448 066	216 705	10 864	3 675 635	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	11 624 360			11 624 360	
Bon du trésor et assimilables	3 557 148			3 557 148	
Titres OPCVM	810 970			810 970	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(9 622 730)			(9 622 730)	400 812
Obligations de sociétés	(110 000)			(110 000)	
Titres OPCVM	(476 906)			(476 906)	(2 903)
* Plus ou moins values					
Actions cotées			131 079	131 079	
Titres OPCVM			5 843	5 843	
* Intérêts courus					
		255 993		255 993	
Soldes au 31 décembre 2009	9 230 908	472 698	147 786	9 851 392	397 909

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 3.498.361, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>				
Certificat de dépôt au 01/01/2010 (au taux de 3,69%)	Amen Bank	999 181	1 000 000	7,45%
Certificat de dépôt au 09/01/2010 (au taux de 3,69%)	Amen Bank	2 497 952	2 498 361	18,60%
TOTAL		3 497 133	3 498 361	26,05%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2009 à D : 300.772 contre D : 192.286 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2009	2008
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	83 983	27 068
des titres OPCVM	11 955	8 524
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	27 522	24 207
intérêts des BTA et BTZC	177 312	132 487
TOTAL	300 772	192 286

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 101.301 contre D : 118.227 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2009	2008
Intérêts des certificats de dépôts	88 566	94 684
Intérêts des dépôts à vue	12 735	23 543
TOTAL	101 301	118 227

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2009 à D : 73.544 contre D : 26.054 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	58 989	14 051
Rémunération du dépositaire	3 659	2 727
Rémunération du CAC	10 896	9 276
Total	73 544	26 054

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 1.125 contre D : 622 à l'issue de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 115.503 contre un solde de D : 68.725 au 31 décembre 2008 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	104 641	58 907
Rémunération du dépositaire	10 862	9 818
Total	115 503	68 725

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2009 à D : 17.142 contre un solde de D : 17.294 au 31 décembre 2008 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du CAC	7 502	8 689
Rémunération du CMF	9 205	8 505
Services bancaires et assimilés	84	85
Autres	351	15
Total	<u>17 142</u>	<u>17 294</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2008

Montant	6 702 826
Nombre de parts émises	55 785
Nombre de copropriétaires	87

Souscriptions réalisées

Montant	10 075 807
Nombre de parts émises	83 857
Nombre de copropriétaires nouveaux	65

Rachats effectués

Montant	(4 356 206)
Nombre de parts rachetées	(36 255)
Nombre de copropriétaires sortants	(12)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	136 922
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	397 909
Régularisation des sommes non distribuables	159 530
Frais de négociation	(78 300)

Capital au 31 décembre 2009

Montant	13 038 488
Nombre de parts	103 387
Nombre de copropriétaires	140

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	3,889	5,566	5,613	3,144
Charges de gestion des placements	(1,117)	(1,232)	(0,901)	(0,863)
Revenus net des placements	2,772	4,334	4,712	2,281
Autres produits	-	-	0,003	0,017
Autres charges	(0,166)	(0,310)	(0,271)	(0,182)
Résultat d'exploitation (1)	2,606	4,024	4,444	2,115
Régularisation du résultat d'exploitation	1,180	(0,578)	0,546	0,768
Sommes distribuables de l'exercice	3,786	3,446	4,990	2,883
Variation des plus (ou moins) values potentielles	1,324	(1,515)	1,829	1,499
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3,849	11,845	1,349	4,974
Frais de négociation	(0,757)	(1,248)	(0,349)	(0,252)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	4,416	9,081	2,829	6,221
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,022	13,106	7,273	8,336
Résultat non distribuable de l'exercice	4,416	9,081	2,829	6,221
Régularisation du résultat non distribuable	1,543	(2,639)	(0,105)	4,767
Sommes non distribuables de l'exercice	5,959	6,442	2,724	10,988
Valeur liquidative	129,900	123,601	118,704	113,871
Ratios de gestion des placements				
Charges / actif net moyen	0,88%	1,02%	0,77%	0,81%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,26%	0,23%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,99%	2,84%	4,29%	2,70%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine;
- Une commission de succès si le fonds réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+2. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

MAC EQUILIBRE FCP**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Messieurs les membres du conseil d'administration

De la société « MAC.SA » gestionnaire de « MAC EQUILIBRE FCP »,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 Juin 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.339.809, un actif net de D : 1.332.971 et un bénéfice de D : 77.617, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

7. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

8. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

9. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

10. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 19,29% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
11. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
12. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2010

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	1 080 966	536 008
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		461 622	156 269
Obligations et valeurs assimilées		619 344	342 635
Titres OPCVM		-	37 104
Placements monétaires et disponibilités		257 104	325 241
Disponibilités		257 104	325 241
Créances d'exploitation		1 739	-
TOTAL ACTIF		1 339 809	861 249
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	6 723	3 601
Autres créditeurs divers	6	115	72
TOTAL PASSIF		6 838	3 673
ACTIF NET			
Capital	11	1 314 689	845 481
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		3	1
Sommes distribuables de l'exercice en cours		18 279	12 094
ACTIF NET		1 332 971	857 576
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 339 809	861 249

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre</i>	
		<i>2009</i>	<i>2008</i>
Revenus du portefeuille-titres	7	27 579	21 695
Dividendes		9 210	4 222
Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 369	17 473
Revenus des placements monétaires	8	6 389	5 500
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		33 968	27 195
Charges de gestion des placements	9	(16 250)	(12 248)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 718	14 947
Autres produits		-	161
Autres charges	10	(2 473)	(3 002)
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 245	12 106
Régularisation du résultat d'exploitation		3 034	(12)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		18 279	12 094
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 034)	12
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		19 890	(1 759)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		55 781	79 992
Frais de négociation		(13 299)	(9 678)
RESULTAT DE L'EXERCICE		77 617	80 661

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>31 décembre</i>	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>77 617</u>	<u>80 661</u>
Résultat d'exploitation	15 245	12 106
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	19 890	(1 759)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	55 781	79 992
Frais de négociation de titres	(13 299)	(9 678)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>(11 413)</u>	<u>(22 258)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>409 191</u>	<u>(149 679)</u>
Souscriptions		
- Capital	510 394	1 343 406
- Régularisation des sommes non distribuables	23 981	(11 626)
- Régularisation des sommes distribuables	3 805	32 689
Rachats		
- Capital	(122 622)	(1 464 974)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 138)	(48 217)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 450)	(36 786)
- Droits de sortie	221	35 829
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>475 395</u>	<u>(91 276)</u>
ACTIF NET		
En début de période	857 576	948 852
En fin de période	1 332 971	857 576
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	6 371	7 338
En fin de période	9 293	6 371
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>143,438</u>	<u>134,606</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>7,97%</u>	<u>6,87%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.6- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.7-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.8-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.9- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.10-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 1.080.966 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		446 795	461 622	34,63%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote	-	446 795	461 622	34,63%
ADWYA	7 984	61 031	67 114	5,03%
ATL	4 700	24 500	24 999	1,88%
BIAT	288	16 266	18 442	1,38%
ATTIJARI BANK	351	7 399	7 536	0,57%
BT	770	73 899	74 651	5,60%
GIF	6 000	42 300	42 684	3,20%
SERVICOM	2 962	9 627	9 893	0,74%
SIAME	16 000	53 126	53 680	4,03%
STB	5 194	73 191	74 814	5,61%
TL	500	11 320	12 567	0,94%
UIB	4 100	73 965	75 071	5,63%
TL DA 2009	476	171	171	0,01%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		558 568	619 344	46,46%
Obligations de sociétés		40 000	41 575	3,12%
Emprunt Amen Bank	500	40 000	41 575	3,12%
Bons du trésor assimilables		254 068	266 118	19,96%
- BTA 04/2010		150 600	157 896	11,85%
BTA 03/2012		103 468	108 222	8,12%
Bons du Trésor Zéro Coupons		264 500	311 651	23,38%
BTZC 10/2016	500	264 500	311 651	23,38%
TOTAL		1 005 363	1 080 966	81,09%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2008	507 934	33 136	(5 062)	536 008	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	1 961 117			1 961 117	
Titres OPCVM	20 890			20 890	
Bon du trésor et assimilables	254 068			254 068	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(1 676 116)			(1 676 116)	54 751
Titres OPCVM	(57 530)			(57 530)	1 030
Obligations de sociétés	(5 000)			(5 000)	
* Plus ou moins values					
Actions cotées			20 353	20 353	
Titres OPCVM			(463)	(463)	
* Intérêts courus					
		27 639		27 639	
Soldes au 31 décembre 2009	1 005 363	60 775	14 828	1 080 966	55 781

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2009 à D : 6.723 contre un solde de D : 3.601 au 31 décembre 2008, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	6 228	2 398
Rémunération du dépositaire	168	145
Rémunération du CAC	327	1 058
Total	6 723	3 601

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 115, contre un solde de D : 72 à la clôture de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2009 à D : 27.579 contre un solde de D : 21.695 au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

	2009	2008
Dividendes		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	7 815	3 455
des titres OPCVM	1 395	767
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
intérêts des obligations de sociétés	1 731	2 273
intérêts des BTA et des BTZC	16 638	15 200
TOTAL	27 579	21 695

Note 8 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 6.389 contre D : 5.500 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2009	2008
Intérêts des certificats de dépôts	-	200
Intérêts des dépôts à vue	6 389	5 300
TOTAL	6 389	5 500

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 16.250, contre un solde de D : 12.248 au 31 décembre 2008, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	15 009	11 134
Rémunération du dépositaire	1 241	1 114
Total	<u>16 250</u>	<u>12 248</u>

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2009 à D : 2.473, contre un solde de D : 3.002 au 31 décembre 2008, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du CAC	1 001	1 909
Rémunération du CMF	1 052	980
Services bancaires et assimilés	69	83
Autres	351	30
Total	<u>2 473</u>	<u>3 002</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	845 481
Nombre de parts émises	6 371
Nombre de copropriétaires	38

Souscriptions réalisées

Montant	510 394
Nombre de parts émises	3 846
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(122 622)
Nombre de parts rachetées	(924)
Nombre de copropriétaires sortants	(9)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 890
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	55 781
Régularisation des sommes non distribuables	18 843
Droits de sortie	221
Frais de négociation	(13 299)

Capital au 31-12-2009

Montant	1 314 689
Nombre de parts	9 293
Nombre de copropriétaires	32

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	3,655	4,269	5,769	2,898
Charges de gestion des placements	(1,749)	(1,922)	(1,727)	(1,394)
Revenus net des placements	1,907	2,346	4,042	1,504
Autres produits	-	0,025	-	0,019
Autres charges	(0,266)	(0,471)	(0,298)	(0,183)
Résultat d'exploitation (1)	1,640	1,900	3,744	1,339
Régularisation du résultat d'exploitation	0,326	(0,002)	(0,155)	0,062
Sommes distribuables de l'exercice	1,966	1,897	3,589	1,401
Variation des plus (ou moins) values potentielles	2,140	(0,276)	(1,032)	0,891
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6,002	12,556	10,255	10,490
Frais de négociation	(1,431)	(1,519)	(0,658)	(0,801)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	6,713	10,761	8,565	10,579
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,352	12,661	12,309	11,919
Droits de sortie	0,024	5,624	1,564	0,504
Résultat non distribuable de l'exercice	6,736	16,385	10,129	11,083
Régularisation du résultat non distribuable	2,028	(9,393)	(2,054)	6,559
Sommes non distribuables de l'exercice	8,764	6,992	8,075	17,642
Valeur liquidative	143,438	134,606	129,307	119,044
Ratios de gestion des placements				
Charges / actif net moyen	1,26%	1,46%	1,39%	1,27%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,36%	0,24%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,41%	1,44%	2,89%	1,28%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.
- Une commission de succès si MAC EQUILIBRE FCP réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+3. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

FCP SALAMETT PLUS**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2009**

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP SALAMETT PLUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP SALAMETT PLUS arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du FCP SALAMETT PLUS à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Le Rapprochement de l'actif net tels qu'il figure au niveau de la situation du dépositaire et celle issue de la comptabilité, fait apparaître une différence de 795 Dinars qui résulte essentiellement des faits suivants :

- Une différence au niveau de la répartition de la plus value constatée sur 300 Titres BTA 6% MARS2012
- Une différence au niveau des intérêts courus sur les obligations SIHM

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SALAMETT + est employé, à la date du 31-12-2009, à hauteur de 34,86 % en liquidités et quasi-liquidités. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 en matière de composition du portefeuille (ne devant pas dépasser 20% de l'actif net)

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, 23 mars 2010

Malek BEN AMMAR

FCP SALAMETT PLUS
Bilan arrêté au 31/12/2009
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
AC1- Portefeuille titres		5 126 134	4 288 697
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	-	-
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	5 126 134	4 288 697
AC2- Placements monétaires et disponibilités		2 744 705	2 619 346
a- Placements monétaires		1 400 000	2 400 000
b- Disponibilités		1344 705	219 346
AC3- Créances d'exploitation		200 605	174 350
AC4- Autres Créances		1 279	841
TOTAL ACTIF		8 072 723	7 083 234
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs		20 472	16 146
PA2- Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		20 472	16 146
ACTIF NET			
CP1- Capital	4.4	7 741 427	6 785 973
CP2- Sommes Distribuables		310 823	281 115
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		6 313	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		304 510	281 115
ACTIF NET		8 052 250	7 067 088
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 072 723	7 083 234

FCP SALAMETT PLUS
ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-09
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2009	Exercice Clos le 31/12/2008
PR1- Revenus des portefeuille titres	4.3	244 338	200 091
a. Dividendes			
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		244 338	200 091
PR2- Revenus des placements monétaires		101 866	104 042
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		346 204	304 133
CH1- Charges de gestion des placements	4.5	(52 221)	(43 657)
REVENU NET DES PLACEMENTS		293 982	260 476
CH2- Autres charges	4.6	(7 554)	(6 553)
RESULTAT D'EXPLOITATION		286 428	253 923
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		18 081	27 192
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		304 510	281 115
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(18 081)	(27 192)
Variation des plus (ou moins) values potentielles / titres		4 885	2 177
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		65 452	-
Frais de négociation		-	(632)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		356 765	255 468

FCP SALAMETT PLUS
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice de 12 mois clos le 31-12-09
(Exprimé en dinar Tunisien)

FCP

	<i>Exercice clos le 31/12/2009</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2008</i>
AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	356 765	255 468
a- Résultat d'exploitation	286 428	253 923
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 885	2 177
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	65 452	-
d- Frais de négociation	-	(632)
AN2- DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	(289 513)	(272 550)
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	917 911	2 498 787
<i>a / Souscriptions</i>	3 879 016	6 134 969
Capital	3 727 930	5 861 485
<i>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur</i>	<i>1 774</i>	<i>-</i>
<i>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice</i>	<i>3 893</i>	<i>(5 014)</i>
<i>Régularisation des sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>	<i>28 456</i>	<i>208 657</i>
<i>Régularisation des sommes distribuables de l'exercice</i>	<i>116 963</i>	<i>69 842</i>
<i>b / Rachats</i>	<i>(2 961 105)</i>	<i>(3 636 182)</i>
Capital	(2 840 090)	(3 477 043)
<i>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur</i>	<i>(1 352)</i>	<i>-</i>
<i>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice</i>	<i>(4 427)</i>	<i>3 515</i>
<i>Régularisation des sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>	<i>(16 354)</i>	<i>(120 004)</i>
<i>Régularisation des sommes distribuables de l'exercice</i>	<i>(98 882)</i>	<i>(42 649)</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET	985 162	2 481 705
AN4- ACTIF NET		
<i>en début de période</i>	<i>7 067 088</i>	<i>4 585 383</i>
<i>en fin de période</i>	<i>8 052 250</i>	<i>7 067 088</i>
AN5- NOMBRE DE PARTS		
<i>en début de période</i>	<i>678 550</i>	<i>440 165</i>
<i>en fin de période</i>	<i>767 334</i>	<i>678 550</i>
VALEUR LIQUIDATIVE	10,494	10,415
TAUX DE RENDEMENT	(0,76%)	(0,02%)

SALAMETT PLUS*NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2009***1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT SALAMETT PLUS**

FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 28-12-2006 n° 557/6

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02/01/2007.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date du 31/12/2009, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2009 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**4.1- Obligations et valeurs assimilées:**

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-09	% actif net
<i>Emprunt d'Etat</i>	2 545	2 522 934	2 611 569	32.43%
BTA_6.00_03/2012	300	297 764	309 363	3.84%
BTA_6.90_05/2022 1	200	195 336	202 534	2.52%
BTA_6.90_05/2022 3	500	489 172	507 169	6.30%
BTA_7.00_09/02/2015	500	505 152	530 160	6.58%
BTA_6.00_15/03/2012	200	198 852	206 585	2.57%
BTA_6.10_10/2013	200	196 863	199 109	2.47%
BTA_6.10_11/10/2013	50	49 457	50 019	0.62%
BTA_6.90_05/2022 2	300	293 252	304 050	3.78%
BTA_6.10_11/10/2013	200	197 005	199 251	2.47%
BTA_7.50_04/2014	20	20 655	21 516	0.27%
BTA_8.25_07/2014	75	79 426	81 813	1.02%
<i>Obligations</i>	26 600	2 603 200	2 652 543	32.94%
SIHM 2008	4 000	400 000	406 116	5.04%
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	207 579	2.58%
ATB 2007/1	7 100	653 200	673 412	8.36%
CHO 2009	3 000	300 000	301 523	3.74%
CHO COMPANY 2009	3 000	300 000	300 035	3.73%
BTE 2009	2 500	250 000	253 107	3.14%
UIB 2009/1 C	5 000	500 000	510 770	6.34%
TOTAL	29 145	5 126 134	5 264 111	65.37%

4.2 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-09	Exercice Clos le 31-12-08
Intérêts courus sur BTA	88 635	106 433
Intérêts courus sur emprunt obligataire ATB 2007/1 D	20 212	23 860
Intérêts courus sur emprunt obligataire SIHM 2008	6 116	6 228
Intérêts courus sur emprunt obligataire PANOBOIS 07	7 579	7 579
Intérêts courus sur emprunt obligataire CHO COMPANY 09	35	-
Intérêts courus sur emprunt obligataire CHO 2009	1 523	-
Intérêts courus sur emprunt obligataire BTE 2009	3 107	-
Intérêts courus sur emprunt obligataire UIB 2009/1 C	10 770	-
Intérêts sur placements	62 627	30 250
Total	200 605	174 350

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-09	Exercice Clos le 31-12-08
Revenus des BTA	162 381	163 356
Revenus des obligations	81 957	36 735
Total	244 338	200 091

4.4 – Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2009

Montant:	6 785 500
Nombre de titres :	678 550
Nombre d'actionnaires :	27

Souscriptions réalisées

Montant:	3 727 930
Nombre de titres émis :	372 793
Nombre d'actionnaires nouveaux :	7

Rachats effectués

Montant:	2 840 090
Nombre de titres rachetés :	284 009
Nombre d'actionnaires sortants :	3

Capital au 31-12-2009

Montant:	7 673 340
Nombre de titres :	767 334
Nombre d'actionnaires :	31

4.5- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP SALAMETT+.

4.6- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à 7 554 DT et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
Redevance CMF	7 463	6 378
Publicité et publication	-	24
Charges diverses	91	151
Total	7 554	6 553

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1- Transaction avec les parties liées**

- La convention de gestion qui lie la société AFC et le FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,5% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement.

Le montant payé par FCP SALAMETT PLUS au titre de l'exercice 2009 s'élève à 32 415 DT HT.

- La convention de dépôt qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission égale à 0,1% HT des actifs nets sans toutefois dépasser 8 260 Dinars pour l'année 2009.

5.2 Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

FCP IRADETT 100**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2009****Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire ARAB FINANCIAL CONSULTANTS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP IRADETT 100 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP IRADETT 100 arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du FCP IRADETT 100 à la fin de cet exercice.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de IRADETT 100 est employé, à la date du 31-12-2009, à hauteur de 28,02 % en liquidités et quasi-liquidités. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 en matière de composition du portefeuille (ne devant pas dépasser 20% de l'actif net)

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, 23 Mars 2010

Malek BEN AMMAR

FCP IRADETT 100
Bilan arrêté au 31/12/2009
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
AC1- Portefeuille titres		436 628	342 596
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	399 828	304 196
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	36 800	38 400
AC2- Placements monétaires et disponibilités		174 285	86 770
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		174 285	86 770
AC3- Créances d'exploitation		1 139	1 344
TOTAL ACTIF		612 051	430 710
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs		3 839	2 247
PA2- Autres créditeurs divers		52	-
TOTAL PASSIF		3 891	2 247
ACTIF NET			
CP1- Capital	4.4	601 568	418 405
CP2- Sommes Distribuables		6 593	10 058
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 318	3 294
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 275	6 764
ACTIF NET		608 161	428 463
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		612 051	430 710

FCP IRADETT 100
ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-09
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<i>Exercice clos le 31/12/2009</i>	<i>Exercice Clos le 31/12/2008</i>
PR1-	<i>Revenus des portefeuille titres</i>	4.3 12 699	9 813
	a. Dividendes	10 771	7 554
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 928	2 259
PR2-	<i>Revenus des placements monétaires</i>	4 092	3 721
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	16 790	13 534
CH1-	<i>Charges de gestion des placements</i>	4.5 (11 621)	(7 739)
	REVENU NET DES PLACEMENTS	5 170	5 795
CH2-	<i>Autres charges</i>	4.6 (626)	(530)
	RESULTAT D'EXPLOITATION	4 544	5 264
PR4-	<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	731	1 499
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5 275	6 764
PR4-	<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>	(731)	(1 499)
	Variation des plus (ou moins) values potentielles / titres	33 839	1 363
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	64 689	57 930
	Frais de négociation	(1 087)	(1 340)
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	101 985	63 218

FCP IRADETT 100
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice de 12 mois clos le 31-12-09
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<i>Exercice clos le 31/12/2009</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2008</i>
AN1- <i>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</i>	101 985	63 643
a- Résultat d'exploitation	4 544	5 265
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	33 839	1 363
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	64 689	57 930
d- Frais de négociation	(1 087)	(1 340)
e- Correction sur Résultat antérieure	-	425
AN2- <i>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</i>	(6 549)	(3 929)
AN3- <i>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</i>	84 261	101 404
<i>a / Souscriptions</i>	251 347	259 211
Capital	163 880	193 880
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	39 839	11 872
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	44 373	46 799
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice antérieur	659	2 601
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	2 596	4 059
<i>b / Rachats</i>	(167 086)	(157 807)
Capital	(105 900)	(112 000)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	(25 744)	(6 858)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(34 842)	(36 485)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice antérieur	(426)	(1 503)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(1 865)	(2 560)
Droit de sortie	1 691	1 599
VARIATION DE L'ACTIF NET	179 698	161 118
AN4- <i>ACTIF NET</i>		
en début de période	428 463	267 345
en fin de période	608 161	428 463
AN5- <i>NOMBRE DE PARTS</i>		
en début de période	32 746	24 558
en fin de période	38 544	32 746
VALEUR LIQUIDATIVE	15,778	13,084
TAUX DE RENDEMENT	20,59%	20,19%

IRADETT 100**NOTES AUX ETATS FINANCIERS****AU 31-12-2009****1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT IRADETT 100**

FCP IRADETT 100 est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 28-12-06 n° 2006/554.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).
Le gestionnaire est AFC intermédiaire en bourse.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 28-12-2006.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.09 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, à la date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.09 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles et sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-09	% actif net
<i>Titres OPCVM</i>				
IRADETT 50	2 433	29 992	29 992	4,93%
<i>Total titres OPCVM</i>	2 433	29 992	29 992	4,93%
<i>Premier marché</i>				
ADWYA	4 000	16 873	33 624	5,53%
BNA NS 2009	2 500	11 809	20 300	3,34%
ASSAD	2 507	18 585	31 235	5,14%
CIMENTS DE BIZERTE	6 000	67 530	49 830	8,19%
MONOPRIX	100	11 556	23 259	3,82%
SFBT	1 000	11 857	12 425	2,04%
SERVICOM SA	15 218	49 459	50 828	8,36%
SPDIT	4 000	21 480	24 148	3,97%
TPR	8 667	38 876	48 544	7,98%
PGH	1 200	7 140	8 401	1,38%
BNA	1 000	7 627	11 388	1,87%
ARTES	75	775	906	0,15%
BTEI	1 055	32 532	32 545	5,35%
SOMOCER	12 000	24 872	22 404	3,68%
<i>Total titres premier marché</i>		320 970	369 836	60,81%
TOTAL		350 962	399 828	65,74%

4.2- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-09	% actif net
ATB_2007/1_D	400	36 800	37 939	6,24%
TOTAL	400	36 800	37 939	6,24%

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-09	Exercice clos le 31-12-08
Revenus des actions & des titres OPCVM	10 771	7 554
Revenus des obligations de sociétés	1 928	2 259
Total	12 699	9 813

4.4 - Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/01/09	Capital au 01/01/08
Montant:	327 460	245 580
Nombre de titres :	32 746	24 558
Nombre d'actionnaires :	10	10
<i>Souscriptions réalisées</i>		
Montant:	163 880	193 880
Nombre de titres émis :	16 388	19 388
Nombre d'actionnaires nouveaux :	3	2
<i>Rachats effectués</i>		
Montant:	105 900	112 000
Nombre de titres rachetés :	10 590	11 200
Nombre d'actionnaires sortants :	1	2
	Capital au 31/12/09	Capital au 31/12/08
Montant:	385 440	327 460
Nombre de titres :	38 544	32 746
Nombre d'actionnaires :	12	10

4.5- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions règlement intérieur.

Le total de ces charges s'élève à 11 621 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire	10 993	7 321
Rémunération dépositaire	628	418
Total	11 621	7 739

4.6- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à 626 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Redevance CMF	532	354
Publicité et publication	-	25
Charges diverses	94	151
Total	626	530

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Transaction avec les parties liées

- Le règlement Intérieur prévoit le paiement d'une commission au profit du gestionnaire de 1,75% et d'une commission au profit du dépositaire de 0.1% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net.
- FCP IRADETT 100 a procédé au cours de l'exercice 2009 à l'acquisition de Titres OPCVM « IRADETT 50» & la cession de titres OPCVM « IRADETT 20»

Ces OPCVM sont gérés par un même organisme soit « AFC Intermédiaire ».

- Les opérations d'achat et de vente pour le compte de FCP IRADETT 100 effectués auprès de « AFC Intermédiaire » sont soumises à une commission de courtage au taux de :
 - o **0,1% H.T du volume des transactions des obligations pour la tranche inférieure ou égale à 50.000 dinars et de 0,05% H.T pour la tranche excédant ce montant; avec un minimum de 0,250 D par transaction.**
 - o **0,2% H.T du volume des transactions des actions, avec un minimum de 0,500 DT par transaction.**

5.2 Evénements postérieurs à la clôture

- **Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.**